

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2022-2023

CONSIDERATIONS GENERALES SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2023

I. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS ET LES PERSPECTIVES

Le **Rapport Économique et Financier (REF)**, annexé au Projet de Loi de Finances initiale 2023, met en exergue la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de son important programme économique et social, inscrit dans le Plan d'actions II ajusté et accéléré du PSE qui devrait atteindre son point d'achèvement en 2023. Il est élaboré dans un contexte international particulier où, en plus de la persistance de la pandémie covid-19, l'économie mondiale est secouée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine entraînant ainsi des tensions sur les échanges extérieurs de certains produits et un relèvement conséquent des cours des matières premières de base. Par ailleurs, en 2023, la dynamique de l'activité économique au plan interne serait renforcée par le démarrage de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières qui devrait avoir un impact significatif sur l'économie sénégalaise.

S'agissant particulièrement de **l'année 2022**, les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI) du mois de juillet tablent sur une **croissance de l'activité économique mondiale** de 3,2% contre 6,1% en 2021, soit un repli de 2,9 points de pourcentage, imputable notamment à la révision et au ralentissement de l'activité économique aux États-Unis, en Chine et en Europe.

Malgré la flambée des prix des produits de base, en **Afrique subsaharienne**, la croissance devrait rester dynamique, passant de 4,6% en 2021 à 3,8% en 2022. Elle serait soutenue, principalement, par la croissance au Nigeria qui est attendue en hausse de 3,4% en 2022 contre 3,6% un an plus tôt.

Globalement, la croissance dans les pays émergents et en développement ressortirait à 3,6% en 2022 contre 6,8% en 2021.

Quant aux perspectives de **l'économie mondiale en 2023**, elles demeurent moroses. Globalement, le ralentissement de l'activité économique mondiale devrait se poursuivre avec un **taux de croissance** projeté à 2,9%.

Au niveau national, en **2022**, l'évolution de la **gestion budgétaire** serait marquée par la poursuite de la relance économique à travers les importants programmes de développement engagés dans le PAP II ajusté et accéléré (PAP-2A). Les investissements devraient se conforter au niveau du secteur de la santé, du secteur agricole et celui des infrastructures.

Les dépenses relatives aux subventions sur l'énergie et les denrées de première nécessité ainsi que la préservation des « marqueurs sociaux » seraient également poursuivies.

Globalement, au regard des tendances observées sur les huit (8) premiers mois et des perspectives pour le reste de l'année, **le taux de croissance du PIB réel devrait ressortir à 4,8% en 2022.**

Au titre des perspectives, l'année **2023** devrait coïncider avec le point d'achèvement du Plan d'actions prioritaires II ajusté et accéléré (PAP2A) 2019-2023. Elle sera également marquée par le démarrage de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Le cadre macroéconomique sera aussi consolidé grâce à une politique budgétaire prudente.

Au total, le **taux de croissance du PIB réel est projeté à 10,1% en 2023** contre une prévision de 4,8% en 2022. Cette croissance serait essentiellement tirée par le secondaire (+22,4%) et, dans une moindre mesure, par les secteurs primaire (+4,9%) et tertiaire (+6,7%).

II. LE CADRE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

1. Évolution récente des finances publiques

Au chapitre des finances publiques, en **2022**, les orientations budgétaires de l'État sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement au profit du renforcement des investissements sont restées en vigueur.

Globalement, le **déficit budgétaire**, y compris les dons, est projeté à 1055,1 milliards, soit 6,2% du PIB à fin 2022, contre une programmation initiale de 4,8% dans la loi de finances initiale pour l'année 2022 et une réalisation de 967,0 milliards (soit 6,3% du PIB) en 2021.

Les **ressources totales de l'État** sont projetées en hausse de 12,5% (+389,2 milliards FCFA), passant de 3108,9 milliards FCFA en 2021 à 3 498,1 milliards FCFA pour l'année 2022. Elles sont constituées de recettes budgétaires pour une valeur de 3 232,1 milliards FCFA et de dons à hauteur de 266 milliards FCFA.

Quant à la **pression fiscale au titre de l'année 2022**, elle ressortirait à 18,1% du PIB, contre 16,9% observé un an auparavant.

Les dépenses publiques sont prévues à 4 553,2 milliards FCFA à la fin de l'exercice 2022 contre 4075,9 milliards FCFA en 2021, soit un accroissement de 477,3 milliards FCFA (+11,7%). Cette évolution serait portée par la progression de l'investissement qui devrait s'accroître globalement de 162,7 milliards FCFA (+10,2%) pour s'établir à 1 753,8 milliards FCFA en fin 2022.

S'agissant des dépenses courantes, elles passeraient, globalement, de 2 484,8 milliards FCFA en 2021 à 2 799,4 milliards FCFA en 2022, soit une hausse de 12,7% traduisant les effets de la hausse attendue de la masse salariale et des transferts et subventions. La masse salariale qui était projetée, initialement, à 952 milliards FCFA dans la loi de finances pour l'année 2022, devrait atteindre 1037 milliards FCFA. Cette évolution devrait refléter la prise en compte des engagements de l'État en termes de

revalorisation des salaires concernant les secteurs de l'éducation, de la santé, de la sécurité et d'autres agents du secteur public.

Quant à la progression des charges d'intérêts sur la dette, elle serait imputable à la hausse de 57,1 milliards de FCFA des intérêts sur la dette intérieure pour atteindre 109,5 milliards de FCFA en 2022. Les intérêts sur la dette extérieure, pour leur part, devraient se contracter de 5,4% pour se situer à 240,5 milliards de FCFA en 2022.

2. Fondement de la loi de finances initiale 2023

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023 revêt, au regard des bonnes pratiques de transparence et de gouvernance, une empreinte particulière, voire historique. En effet, elle prend sa source dans cette innovation majeure que constitue le concept « JOKKO AK MACKY ». Son élaboration est nourrie par l'étape solennelle du débat d'orientation budgétaire (DOB) dans cet hémicycle ; lequel a permis à la Représentation nationale de participer en amont, au processus budgétaire. À cela s'ajoutent des échanges avec les organisations de la société civile, à la suite de ce DOB ; échanges qui ont permis de partager les orientations du budget, dans le but de garantir son caractère participatif et inclusif et de mieux tenir compte des besoins réels des populations et de notre économie.

Par ailleurs, le projet de LFI 2023 s'inscrit dans un contexte marqué par un environnement international plein d'incertitudes, une persistance des turbulences de l'économie mondiale occasionnées par un renchérissement des coûts des transactions, une désorganisation ainsi que des goulots d'étranglement au niveau des chaînes d'approvisionnement, une amplification des pressions inflationnistes sur les cours des produits alimentaires et énergétiques ainsi qu'une persistance d'incertitudes liées à la gestion de la pandémie de la Covid 19.

L'ambition du Gouvernement, qui découle de la vision du Chef de l'État, est **de juguler, dans les meilleurs délais et de la meilleure manière possible, les effets néfastes du coût élevé de la vie, tout en parachevant les chantiers en cours et en créant les conditions d'une dynamisation des activités de production, la création de revenus et d'emplois décents.**

En fait, il s'agit d'un « **budget pour apporter des solutions** » et qui permet, en premier lieu, de protéger les ménages et de contenir l'inflation à travers la maîtrise, voire la baisse des prix et l'amélioration des revenus afin de préserver au maximum le pouvoir d'achat des citoyens. Le budget de solution c'est aussi le budget qui permet de bien tenir les finances publiques. Pour cela, le gouvernement s'imposera la rigueur dans l'exécution de la loi de finances, aussi bien pour ce qui est de la mobilisation des ressources que pour ce qui concerne la gestion des dépenses. Le budget de solution

permettra enfin de respecter les ambitions de politique économique et sociale de Monsieur le Président de la République.

Le Projet de LFI 2023 accorde ainsi une place prépondérante à la poursuite des investissements dans le secteur de la santé (hôpital de Tivaouane, projet de construction d'une Unité de Vaccins contre la Covid-19/Madiba, projet de reconstruction de l'hôpital Aristide Le Dantec, etc.), au renforcement significatif du secteur agricole (opérations d'aménagement hydroagricole et de création de fermes agropastorales, renforcement des équipements), à la préservation des marqueurs sociaux (Bourses de sécurité familiale, CMU, PROMOVILLES, PUDC, projets de désenclavement des terroirs, projet d'électrification rurale de 2000 villages, DER et PUMA), ainsi qu'à la poursuite des projets d'infrastructures : projet Pilote « Bus Rapid Transit (BRT), projet de construction de la Desserte ferroviaire Dakar-AIBD avec la seconde phase du TER, programme de modernisation des infrastructures judiciaires, etc.

Pour toutes ces raisons, ce projet de budget, bâti de manière prudente et orthodoxe, s'attache prioritairement à trouver des solutions concrètes sur mesure, de nature à avoir des répercussions sur le quotidien des citoyens et à relever les défis induits par les tensions géopolitiques à l'échelle mondiale et sous-régionale, pour une relance économique.

III. Présentation du Projet de Loi de Finances initiale 2023

Au regard de ces considérations, les **recettes** du Projet de Loi de Finances initiale pour l'année 2023 sont arrêtées à **4 096,4 milliards FCFA** contre 3 647,8 milliards FCFA pour la LFR 2022 et les **dépenses** à **5 141,9 milliards FCFA** contre 4 702,9 milliards FCFA. Comparé à la LFR de 2022, le Projet de Budget 2023 connaît une hausse des recettes de **448,6 milliards FCFA** en valeur absolue (12,3% en valeur relative) et des dépenses de 439 milliards FCFA en valeur absolue (9,3% en valeur relative).

Ledit projet de loi est bâti sur une **prévision de croissance de 10,1%**, contre 4,8% en 2022 et un **déficit budgétaire** attendu à **5,5%** contre 6,2% en 2022 ; l'objectif étant de le ramener et de le contenir à terme, en dessous de 3%, à la faveur des réformes engagées sur la fiscalité et la gestion budgétaire.

Toutefois, en comparant le Projet de LFI 2023 à la LFI 2012 qui était arrêtée à 2 344,8 milliards FCFA, on verrait que le budget a quasiment triplé en dix ans, atteignant un volume de **6 411,5 milliards FCFA** lorsqu'il est ajouté, dans le périmètre des dépenses, l'amortissement de la dette publique, conformément à la méthode comptable utilisée jusqu'en 2019.

S'agissant des recettes du Budget général arrêtées en 2023 à **4 096,4 milliards FCFA**, elles sont composées des **recettes internes** pour un montant de **3 640,5 milliards FCFA** et des **recettes externes** d'un montant de **279 milliards FCFA**.

Globalement, la **pression fiscale** est projetée à **18,3%** du PIB en 2023 contre 18,1% au titre de la LFR 2022, soit une progression de 0,2 point de pourcentage traduisant en partie, les effets du démarrage des exploitations gazières et pétrolières, dont l'impact sur les différentes branches de l'activité économique précédera toutefois la perception des recettes escomptées, notamment la première année.

Quant aux **recettes des Comptes spéciaux du Trésor**, elles sont arrêtées à **176,9 milliards FCFA** en 2023, soit une hausse de 18,2%. Elles sont constituées essentiellement des comptes d'affectation spéciale pour 154,4 milliards de FCFA, dont 17,9 milliards de FCFA destinés au fonds intergénérationnel (5,2 milliards FCFA) et au fonds de stabilisation (12,7 milliards FCFA), et des comptes de prêts positionnés à hauteur de 20,8 milliards de FCFA.

Les **dépenses** dans le Projet de LFI **sont programmées à 5 141,9 milliards FCFA** pour l'année 2023, soit une progression de 439 milliards FCFA en valeur absolue et de 9,3% en valeur relative par rapport à la LFR de 2022. Elles se décomposent en dépenses de personnel (y compris prestations sociales), en dépenses d'acquisitions de biens et services et transferts, en Charges d'intérêt sur la Dette, en dépenses d'investissement et en Comptes spéciaux du Trésor.

Les **intérêts sur la dette publique** et la **masse salariale** devraient progresser respectivement de 21,2% et 22,8% pour s'établir à **424,3 milliards FCFA** et **1273 milliards FCFA** en 2023. Ainsi, le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait atteindre 36,5% en 2023 contre 34% pour la LFR 2022, soit un accroissement de 2,5 points de pourcentage.

Concernant les **dépenses d'acquisitions de biens et services et de transferts**, elles sont programmées à 1 679,4 milliards de FCFA.

Quant aux **dépenses en capital (dépenses d'investissement)** de la LFI de 2023, elles sont prévues à **1 588,2 milliards FCFA** contre 1 753,8 milliards FCFA dans la LFR de 2022, soit un repli de 9,4%.

Les **dépenses des Comptes spéciaux du Trésor** sont programmées à 176,9 milliards de FCFA en 2023, soit en hausse de 18,2%. Le montant est constitué particulièrement des comptes d'affectation spéciale pour 154,4 milliards de FCFA, dont 17,9 milliards de FCFA sont destinés au fonds intergénérationnel et au fonds de stabilisation, et des comptes de prêts positionnés à hauteur de 20,8 milliards de FCFA.